

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers            L'an Deux Mil vingt-deux le 09 février à 20 h 30

<ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice            11</li> <li>- présents            08</li> <li>- votants            08</li> <li>- absents            03</li> <li>- exclus            0</li> </ul>	<p>Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.</p>
--	---

Date de convocation :    Date d'affichage :  
07 février 2022            07 février 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,  
Absents excusés : BLANCHARD Pierre, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques  
a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

### Délibération 06 - 2022

**Objet : validation** du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à trois jours francs au moins avant le jour de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 7 février 2022, soit un jour francs avant la séance extraordinaire du 9 février 2022. Mme le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à la nécessité d'adopter une nouvelle délibération concernant la modification des tarifs de la chaufferie et la délibération désignant le cabinet d'étude pour « Etude de faisabilité d'assainissement chemin des granges et plateau sportif », le dossier de demande de subvention devant être envoyé rapidement

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 février 2022  
et publication ou notification du 10 février 2022

